

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00490

MARCHE 2016 VO 317 - CREATION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE AVENUE DE VEAUCHE ET RUE FRANÇOIS COLI A ANDREZIEUX-BOUTHEON - LOT N°2 - VOIRIE PRIX NOUVEAU

Le Bureau communautaire a été convoqué le 10 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 45

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 46

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Gérard MANET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

Membres titulaires absents excusés :

M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Yves LECOCCQ

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 29 novembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20161025-D20160049010-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161129

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016

MARCHE 2016 VO 317 - CREATION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE AVENUE DE VEAUCHE ET RUE FRANÇOIS COLI A ANDREZIEUX-BOUTHEON - LOT N°2 - VOIRIE PRIX NOUVEAU

Afin de sécuriser le carrefour entre l'avenue de Veauche et la rue François Coli, la commune d'Andrézieux-Bouthéon a décidé de créer un giratoire.

Le lot n°2 : voirie, a été attribué à l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST rue François Coli à Andrézieux-Bouthéon, par notification en date du 1^{er} juin 2016.

Le 1^{er} juillet 2016 le marché a été transféré à Saint-Etienne Métropole au regard du passage en Communauté Urbaine.

En cours de chantier, le Conseil Départemental de la Loire a demandé une modification de la structure de la chaussée.

Il a donc été nécessaire de renforcer la structure et plus particulièrement la couche de base et la couche de roulement afin de répondre aux exigences du Département.

Ainsi le prix unitaire n°13 correspondant à la mise en œuvre d'enrobés pour la couche de roulement initialement chiffré à 9,10 € HT le m² doit être porté à 13,50 € HT le m².

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la passation d'un avenant n°1 concernant le marché conclu avec la société EIFFAGE ROUTE CENTRE EST pour la sécurisation du carrefour entre l'avenue de Veauche et la rue François Coli à Andrézieux-Bouthéon,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant ayant pour objet l'ajout d'un prix nouveau de 13,50 € HT et toutes les pièces à intervenir,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 2315-66 du budget Voirie de l'exercice 2016.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU